

Ville d'Auray

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Pour participer  
à la vie  
de ma commune !



Le 14 juin 2016 le conseil municipal d'Auray a décidé de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants est **un lieu d'expression, de participation à la vie de la commune et de compréhension du fonctionnement de la collectivité.**

Le Conseil Municipal des Enfants comptera 33 jeunes conseillers du CMI à la 6<sup>ème</sup> élus pour deux ans.



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

### POUR QUOI FAIRE ?

#### > Pour m'exprimer

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale.  
Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

#### > Pour me former

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux.  
J'apprends à gérer un budget.

#### > Pour agir

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## CANDIDAT MODE D'EMPLOI

### > Je peux être électeur :

- J'habite Auray,
- Je suis élève de CM1, CM2, ou de 6<sup>ème</sup>,
- J'ai l'autorisation de mes parents d'être inscrit sur les listes électorales.

*Document à remplir et à découper en fin de livret, à remettre entre le 5 et le 20 septembre dans mon établissement scolaire ou à l'ALSH Arlequin pour les enfants scolarisés en dehors d'Auray.*

### > Je peux faire acte de candidature

- Je dois être électeur
- Je candidate auprès de l'animateur du Conseil Municipal des Enfants qui organise des réunions au sein de mon établissement scolaire et au centre de loisirs Arlequin.
- Je dois être muni de l'autorisation parentale

*Document à remplir et à découper en fin de livret.*

- J'ai envie de m'investir dans ma ville.

Si je suis élu, je m'engage pour une durée de 2 ans.



**> Je dépose ma candidature  
pour le 8 octobre, dernier délai,  
dans mon établissement scolaire ou au centre de loisirs  
Arlequin, si je suis scolarisé en dehors d'Auray.**



# LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

J'AI UN PROJET  
POUR MA VILLE...



## > J'élabore mon projet

Au centre de loisirs Arlequin et à l'école, l'animateur du Conseil Municipal des Enfants m'accompagne dans la rédaction et la mise en forme de mon projet. Affiches ou vidéos, j'ai le choix des supports de communication.

## > Je fais connaître mon projet

Panneaux électoraux dans la ville et dans mon établissement scolaire, site internet et presse locale, je mobilise les moyens avec l'animateur du Conseil Municipal des Enfants.



> Je mène ma campagne électorale  
du 10 octobre au 4 novembre.

# LES ÉLECTIONS

## > 1. Le mode de scrutin

Les électeurs sont répartis en 7 collèges électoraux.

(Écoles élémentaires Tabarly, Le Loch, Rollo, Gabriel Deshayes, Sainte-Thérèse, Collège Le Verger. L'école Diwan et les élèves alréens scolarisés hors Auray constituent un collège.)

Les 33 sièges seront répartis proportionnellement aux effectifs de chacun des 7 collèges à la rentrée 2016. Le mode de scrutin comporte un seul tour. Chaque électeur vote pour un candidat de son collège.

## 2. Le lieu du scrutin

- Les Alréens scolarisés à Auray votent dans leur école ou collège.
- Les Alréens scolarisés à l'école Diwan et hors Auray votent au centre de loisirs Arlequin à partir de 17h.

## 3. Le dépouillement

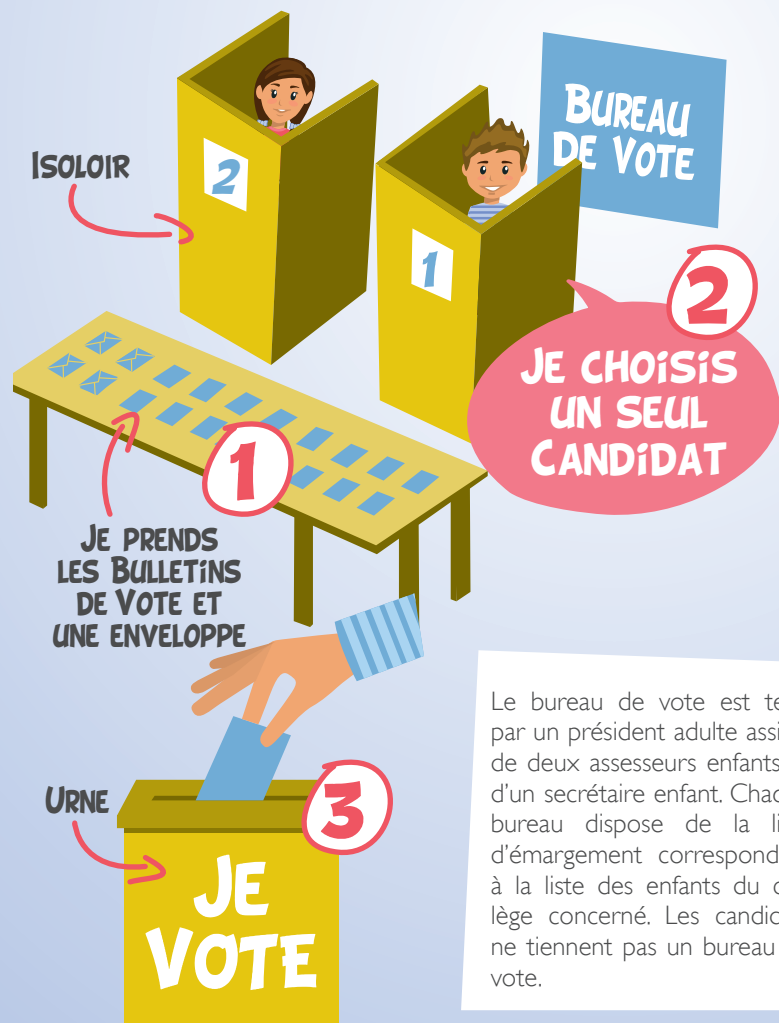
Des tables sont mises en place autour desquelles quatre scrutateurs enfants et/ou adultes dépouillent les bulletins de vote. Les voix sont décomptées par candidat. Seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite des sièges à pourvoir et en respectant la parité.

## 4. Les résultats

Le Maire proclame les résultats en Mairie dès la fin du dépouillement.



**Je vote le 8 novembre 2016**



ISOLAIR

BUREAU  
DE VOTE

2

JE CHOISIS  
UN SEUL  
CANDIDAT

1

JE PRENDS  
LES BULLETINS  
DE VOTE ET  
UNE ENVELOPPE

3

URNE

JE  
VOTE

Le bureau de vote est tenu par un président adulte assisté de deux assesseurs enfants et d'un secrétaire enfant. Chaque bureau dispose de la liste d'émargement correspondant à la liste des enfants du collège concerné. Les candidats ne tiennent pas un bureau de vote.

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### 2. Durée du Mandat

Le jeune conseiller municipal s'engage pour deux années scolaires.

### 1. L'installation

Une semaine après les élections, les membres du Conseil Municipal d'Auray se réunissent. Ils procèdent à l'installation du Conseil Municipal des Enfants. C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

**Il n'y aura pas d'élection de maire junior.**

Le statut unique d'enfant conseiller est privilégié. Il s'agit d'apprendre désormais à travailler ensemble en prenant des décisions collégalement.



**Le Conseil Municipal des Enfants est installé en Conseil Municipal d'Auray le 22 novembre 2016.**





# LES RÉUNIONS

## LES SÉANCES PLÉNIÈRES LES COMMISSIONS

### ① Les séances plénières

Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes

**Quand ?** > Une fois tous les deux mois le mercredi  
De 14h à 17h

**Où ?** > À l'Hôtel de ville

**Pourquoi ?** > Pour prendre des décisions

**Comment ?** > La convocation est adressée par l'animateur du Conseil Municipal des Enfants. Je la reçois à mon école ou mon collège ou par voie postale ou par mail.

### À savoir

Les médias locaux sont invités à assister aux séances. En début de réunion, un enfant se portera volontaire pour être le secrétaire de séance. Il rédigera le compte-rendu avec l'aide de l'animateur. Diffusé auprès des membres du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal d'Auray, le compte-rendu sera affiché en mairie et dans les établissements scolaires. Il est mis en ligne sur les sites internet de la Ville et des établissements scolaires.

## ② Les commissions

Thématiques (social, environnement, sport...), elles réunissent les enfants qui ont été élus pour y travailler.

### **Quand ?**

Une fois par mois par commission pendant 3 h maximum

### **Où ?**

Site variable selon la commission

### **Comment ?**

La convocation est adressée par l'animateur du Conseil Municipal des Enfants. Un planning prévisionnel aura été établi avec l'animateur. Le contenu de la commission sera défini en amont avec les conseillers du Conseil Municipal des Enfants et pourra revêtir plusieurs formes (réunions, visites sur site, invitations d'acteurs locaux...)





**JE SUIS  
CONSEILLER**

**L'ORGANISATION  
DE MA NOUVELLE  
FONCTION**

### **Je suis à l'écoute de mes électeurs**

Les jeunes conseillers seront à l'écoute des propositions et des doléances de leurs électeurs.

À cet effet, des réunions pourront être organisées au sein des établissements scolaires. Courriel, blog, page facebook seront mis en service.

### **Je suis parrainé**

Les jeunes conseillers seront parrainés par un élu adulte. Celui-ci accompagnera l'enfant dans la réalisation de projets relevant de sa compétence. Il l'invitera dans sa commission et l'informerá des projets municipaux qui le concernent.

### **Nos projets**

Une fois ses projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmettra au Conseil Municipal d'Auray. Les projets pourront être l'objet d'une présentation orale argumentée devant le Conseil Municipal d'Auray qui rendra un avis en séance.

*Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal d'Auray se rencontreront une fois par an minimum.*



# À TOI DE JOUER !

Plusieurs réponses sont possibles

## 1. C'est quoi le conseil municipal des Enfants ?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté ?
- b. Un lieu pour discuter entre copains ?
- c. Une participation active à la vie de sa ville ?

## 2. Qui peut être candidat ?

- a. Un(e) élève de CM2, scolarisé(e) à Auray et habitant Brec'h ?
- b. Un(e) élève de CMI, scolarisé(e) à Auray et habitant Auray ?
- c. Un(e) élève de 6<sup>ème</sup>, scolarisé(e) à Ste-Anne d'Auray et habitant Auray ?

## 3. Pourquoi être candidat ?

- a. Pour faire des propositions concernant ma ville ?
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en mathématiques ?
- c. Pour représenter les enfants de ma ville ?

## 4. Qui choisit les idées d'actions en commissions ?

- a. Les parents ?
- b. Les jeunes conseillers ?
- c. Les élus adultes ?

## 5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat ?

- a. Oui, mes électeurs comptent sur moi pour les représenter jusqu'en octobre 2018.
- b. Non, je peux m'arrêter quand je veux.
- c. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mon activité sportive et culturelle.

## RÉPONSES

Question 1 : a et c - Question 2 : b et c - Question 3 : a et c  
Question 4 : b - Question 5 : a et c

# CANDIDATURE

Au Conseil Municipal des Enfants d'Auray

Avant le 8 octobre

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....  
.....

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.....

CLASSE.....

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal des Enfants d'Auray. Si je suis élu, je m'engage à participer sérieusement aux réunions du Conseil et à la réalisation de ses projets pour les deux ans du mandat.

À Auray le..... Signature :



**Le 8 octobre 2016**

**> Date limite de dépôt des fiches de candidature  
et des autorisations parentales dans l'établissement  
scolaire ou au Centre de loisirs Arlequin  
10 Rue Auguste La Houlle - 56000 Auray**



# AUTORISATIONS PARENTALES

## Candidature au Conseil Municipal des Enfants d'Auray

Avant le 8 octobre

Je soussigné

NOM..... PRÉNOM.....

Autorise mon enfant

NOM..... PRÉNOM.....

- À déposer sa candidature au Conseil Municipal des Enfants d'Auray
- À participer aux réunions sur convocations régulières (*mercredi après-midi, soirée, samedi*) et ce pour une durée de mandat de deux ans.
- J'autorise la diffusion de son image lors de la campagne au sein des établissements scolaires, puis, si mon enfant est élu, sur le site internet de la Ville d'Auray, dans les publications municipales et dans la presse locale.

À Auray le.....Signature :

## Inscription sur la liste électorale

Avant le 20 septembre

Je soussigné

NOM..... PRÉNOM.....

Autorise mon enfant

NOM..... PRÉNOM.....

À être inscrit sur la liste électorale qui lui permettra d'élire les membres du Conseil Municipal des Enfants d'Auray.

À Auray le.....Signature :





# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour tout renseignement :

Direction Enfance Éducation  
Conseil Municipal des Enfants  
10 rue Auguste La Houlle  
06 14 78 44 48 / 02 97 24 36 76  
cme@ville-auray.fr

[www.auray.fr](http://www.auray.fr)

